

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **104 (1968)**

Heft 18

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

18

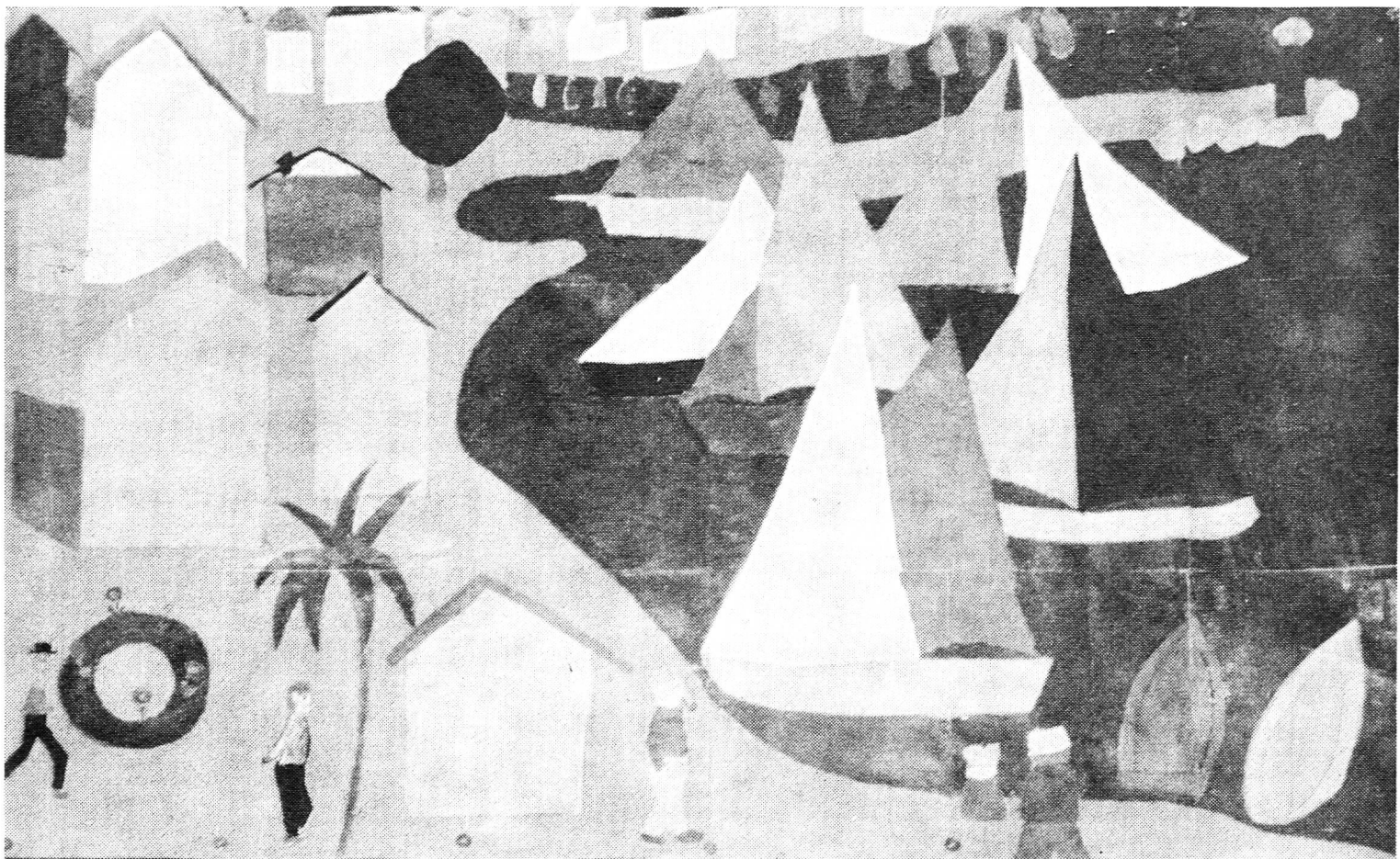
Montreux, le 17 mai 1968

396

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif

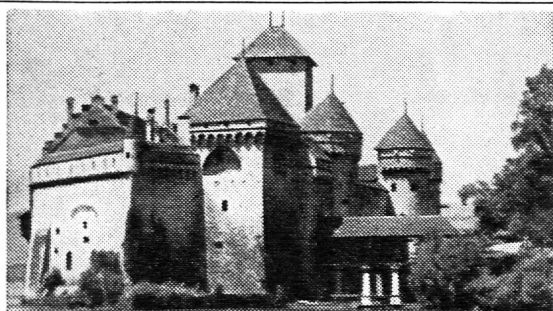


Plage (*composition collective d'une classe spécialisée, Genève*)

Transports Allaman - Aubonne - Gimel

Courses à la plage d'Allaman et au Signal-de-Bougy durant la belle saison.

Gare d'Aubonne
Tél. (021) 76 50 15



VISITEZ LE FAMEUX CHATEAU DE CHILLON
à Veytaux - Montreux
Entrée gratuite
pour les écoles primaires officielles suisses
et pour les écoles secondaires vaudoises.

Anzeindaz - Refuge Giacomini



Etablissement confortable — Dortoirs séparés — Prix modérés
Transport officiel car Barboleusaz-Solalex,
jeep Solalex-Anzeindaz
Tél. (025) 5 93 50 Au centre de la réserve fédérale de chasse
Rodolphe Giacomini, guide.

La bonne adresse
pour vos meubles



Choix
de 200 mobiliers
du simple
au luxe

1000 meubles divers



AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités
depuis 15 fr. par mois

L'Institution pour épileptiques de Lavigny cherche

instituteur ou institutrice primaire

ayant si possible le brevet de classe spéciale ou le
diplôme de pédagogie curative, pour une classe de 8 à
10 enfants.

Traitement selon barème officiel vaudois.

Entrée en fonctions le 26 août 1968.

Faire offres à la Direction de l'Institution de Lavigny,
1171 Lavigny, tél. (021) 76 55 81.

auberge

Nos bonnes spécialités de campagne
Les vins de la Ville de Lausanne
Salles pour sociétés et écoles

GLUNTZ Pierre Tél. (021) 91 61 04
(pour décembre, prix spéciaux pour écoles)

du chalet-à-gobet



Pour vos courses scolaires, mon-
tez au Salève, 1200 m., par le
téléphérique. Gare de départ :

Pas de l'Echelle

(Haute-Savoie)
au terminus du tram No 8 **Genève-
Veyrier**

Vue splendide sur le Léman, les
Alpes et le Mont-Blanc.

**Prix spéciaux
pour courses scolaires.**

Tous renseignements vous seront
donnés au : Téléphérique du Sa-
lève - Pas de l'Echelle (Haute-
Savoie). Tél. 38 81 24.

comité central

Congrès de la CGSP à Bruxelles

Le Congrès du secteur enseignement de la Centrale générale des services publics a eu lieu à Bruxelles, du 6 au 9 avril 1968.

C'est à la Maison des Huit-Heures qu'il a débuté samedi après-midi. A la table du bureau se trouvent entre autres MM. Beaujean et De Brune, respectivement présidents des secteurs wallon et flamand, ainsi que M. Delferrière, secrétaire général.

M. Beaujean prononce le discours d'ouverture. Il salue la présence des délégations hollandaise, suisse, allemande, anglaise, française, luxembourgeoise, yougoslave, danoise, ainsi que les représentants des exilés espagnols.

Le président rappelle les lignes directrices du congrès. L'enseignement doit être développé de façon continue, la priorité doit être accordée à l'éducation et toutes les écoles doivent être intégrées dans un seul service public. Enseignement, éducation et école sont trois chemins qui mènent à un seul but. L'enseignement contribue à la libération de l'homme, l'éducation provoque l'épanouissement de chacun et l'école est le moyen d'assurer l'un et l'autre.

L'avenir est à ceux qui connaissent la nature et qui sauront en tirer le meilleur parti dit encore M. Beaujean, en conclusion de son allocution d'ouverture.

M. Delferrière, secrétaire général, présente ensuite le rapport d'activité de la section durant la période de 1965-1967 : lutter contre les économies dans l'enseignement, restructurer l'échelle des traitements, faire échec aux mesures régressives envisagées par le programme gouvernemental, veiller à ce que les normes de la population scolaire restent ce qu'elles étaient, obtenir la publication d'un statut du personnel enseignant de l'Etat, lutter pour des bâtiments scolaires décentes pour les élèves et les étudiants des écoles officielles. Il rappelle les principes de l'action du secteur enseignement dans les revendications professionnelles prioritaires et énonce toutes les améliorations obtenues dans le cadre de la programmation sociale. Il se réjouit de la confiance témoignée à la CGSP, secteur enseignement qui a enregistré l'inscription de son trente millièmes membre.

Quelques questions sont posées, quelques discussions amorcées et le rapport moral est accepté par 25 382 voix contre 154 et 3087 abstentions.

Le rapport de caisse est adopté à l'unanimité.

Les délégations invitées remercient à tour de rôle, apportant le salut et les vœux de leurs associations respectives. Le président conclut par un exposé où il montre combien le combat est difficile dans un pays comme le sien où sont confrontés le pluralisme, le corporatisme et le racisme. L'homme, égoïste à l'origine, s'intéresse aux problèmes les plus proches de lui, néglige les difficultés qui ne le touchent pas. Le pluralisme est un obstacle au regroupement des forces le corporatisme un obstacle aux réformes de structures.

Nous pouvons souscrire à des idées nationales, nous ne pouvons penser à être rangés dans un camp raciste. C'est de l'enseignement que dépendra dans une large mesure la réforme de la société de demain ; on ne peut concevoir que ce chemin puisse se faire sans une réforme totale de l'enseignement.

En voici les principaux chapitres :

Motions d'orientation générale :

1. Pour la paix.
 2. Pour une politique scolaire d'avenir.
- Résolutions concernant l'enseignement et le corps enseignant dans son ensemble :
1. Pour une politique internationale de l'éducation avec les organisations syndicales de l'enseignement.
 2. Pour une réforme démocratique de l'enseignement (dispenser au plus grand nombre la plus large formation générale possible, base de départ et support constant de toute spécialisation).
 3. Pour une réforme profonde de la formation des maîtres (tous les maîtres recevront une formation approfondie qui leur donnera notamment une connaissance de la psychologie, des méthodes et des techniques de l'éducation, des matières à enseigner et une large culture sociale, morale, scientifique et esthétique).
 4. Créations de bâtiments scolaires (il faut dénoncer la situation dans laquelle se trouvent beaucoup de bâtiments scolaires officiels et exiger de toute urgence que des mesures soient prises dans les écoles où la sécurité et l'hygiène des élèves et du personnel ne sont pas garanties).
 5. Effectifs des classes (aucun enseignant ne peut être de qualité, au niveau maternel et primaire dans des classes de plus de 30 élèves ; en outre il faut créer des classes d'enseignement individualisé pour les élèves rencontrant des difficultés momentanées).
 6. Statut administratif (pour un statut pécuniaire valorisant la fonction enseignante ; pour un statut syndical renoué ; pensions : normes d'emplois ; services médicaux du travail et inspection médicale scolaire).
 7. Pour les jeunes enseignants. Le nombre d'enseignants sans travail atteint des proportions inquiétantes. Les jeunes promus, dont les études dirigent pourtant vers la profession d'enseignant, ne peuvent même pas être au bénéfice du sort spécial réservé aux travailleurs ayant terminé certaines études professionnelles. Lorsqu'après beaucoup de difficultés et de déceptions, ces jeunes enseignants ont pu obtenir une fonction, leur calvaire n'en est pas terminé pour autant. Souvent plusieurs mois s'écoulent avant qu'ils ne reçoivent leur premier traitement bien mérité.

Dans une lettre adressée aux différents membres des bureaux, commissions, etc., nous lisons : « Il nous incombe à tous, de faire en sorte que le congrès se tienne dans les meil-

névralgie
refroidissements
maux de tête
rhumatisme
lumbago sciatique

poudre ou comprimés
K A F A
prenez
soulage rapidement

leures conditions possibles, donc que ses discussions puissent se faire surtout sur des idées, des options fondamentales. » Nous pensons que c'est effectivement ce qui s'est passé et nous félicitons nos amis belges de l'esprit dans lequel ils ont travaillé. Nous les remercions également de nous avoir associés à leurs délibérations, de nous avoir permis de prendre conscience de leurs problèmes qui sont aussi souvent nos problèmes et nous leur adressons nos pensées de reconnaissance pour leur hospitalité et leur gentillesse à notre égard.

B.-A. Girard.

Société suisse des maîtres de gymnastique Commission technique

Publication des cours de gymnastique scolaire Eté 1968

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise, au nom du Département militaire fédéral, des cours de gymnastique scolaire pendant les vacances d'été 1968. Ces cours de perfectionnement sont ouverts à tous les maîtres qui enseignent l'éducation physique. Le programme bien équilibré comporte des exercices pratiques et des théories se rapportant aux différents problèmes de l'enseignement de la gymnastique. Cette alternance permet au maître, même peu entraîné, de suivre ces cours sans fatigue excessive et d'en tirer grand profit pour l'enseignement dans sa propre classe.

Cours

Gymnastique pour les jeunes filles IIe et IIIe degrés. — No 13 : 29 juillet au 3 août 1968 à Langenthal (en allemand). No 14 : 15 au 20 juillet 1968 à Yverdon (en français).

Cours préparatoire pour le brevet d'instructeur suisse de natation. — No 20 : 5 au 10 août 1968 à Menzingen ou à Bienne.

Cours de natation pour débutants (ce cours est réservé aux maîtres désirant apprendre la natation). — No 21 : 15 au 20 juillet 1968 à Lyss.

Athlétisme, natation et jeux. — No 23 : 15 au 20 juillet 1968 à Bienne (en allemand). No 54 : 8 au 13 juillet 1968 à Genève (en français).

Gymnastique dans des conditions défavorables. — No 24 : 5 au 10 août 1968 à Schwytz.

Gymnastique, dessin, chant. — No 25 : 15 au 20 juillet 1968 à Zoug.

Pendant les vacances d'automne sera organisé un **cours pour la formation de chefs de camps et d'excursions**. La publication en aura lieu plus tard.

Remarques

Ces cours sont destinés aux maîtres enseignant la gymnastique dans les écoles officielles ou privées reconnues. Les candidats au diplôme fédéral de maître de gymnastique, les candidats au brevet d'enseignement pour les écoles secondaires, supérieures et de district, peuvent être admis, si le nombre de places le permet. Les maîtresses ménagères et les maîtresses de travaux à l'aiguille enseignant la gymnastique sont admises aux cours (décision du DMF concernant les cours de gymnastique scolaire du 11 mai 1965). Le nombre des places est limité pour chaque cours.

Indemnités

Les participants recevront une subvention leur permettant de couvrir la plus grande partie des frais de pension et de

logement. Les frais de voyage, trajet le plus direct, du domicile au lieu du cours sont remboursés.

Inscription

Les maîtres qui s'intéressent à ces cours peuvent demander une formule d'inscription au président de leur association cantonale des maîtres de gymnastique.

La formule dûment remplie doit être retournée jusqu'au 1er juin 1968 au plus tard à M. Kurt Rüdüsühli, maître de gymnastique à l'Ecole normale, Selibühlweg 19, 3632 Allmendingen/Thoune.

Tous les maîtres inscrits recevront un avis jusqu'au 20 juin 1968. Aucune demande personnelle ne sera acceptée.

Le président de la CT de la SSMG :
M. Reinmann.

Liste des présidents des associations cantonales :
Genève : Gilliéron Paul, maître de gymnastique, 16, rue Hoffmann, 1202 Genève.
Fribourg : Jean-Claude Chofflon, rue Reichlen, 1700 Fribourg.
Neuchâtel : Albert Müller, 8, rue G.-Lory, 2003 Neuchâtel.
Valais : Delaloye Samuel, maître de gymnastique, Chili, 1870 Monthey.
Tessin : Bagutti Marco, maître de gymnastique, via San Gottardo, 6900 Massagno.
Vaud : Lienhard Jacques, maître de gymnastique, 1067 Verschez-les-Blancs.
Dépositaire pour le Jura bernois : Jean Petignat, 2905 Courtedoux.

Maître de primaire supérieure zurichois (8^e classe) cherche

échange avec une classe romande

pour une durée de 10 à 15 jours.

2 possibilités :

- Les élèves échangent leur domicile et habitent chez les familles de l'autre classe, les instituteurs restent chez eux et enseignent à la classe de leur collègue ;
- une classe seulement change de domicile, l'instituteur l'accompagne et enseigne dans une salle réservée, après-midi communs.

Dates possibles :

24 juin - 5 juillet (avant les vacances d'été)

19 août - 7 septembre (après les vacances d'été)

21 octobre - 31 octobre (après les vacances d'automne)

Adresse : B. Bühler, Hegibachstrasse 51, 8032 Zurich

Tél. (051) 53 69 22.

SAINT-CERGUE - LA BARILLETTE

La Givrine - La Dôle

Région idéale pour courses scolaires

Chemin de fer Nyon - Saint-Cergue - La Cure

Télesiège de la Barillette

Renseignements : tél. (022) 61 17 43 ou 60 12 13

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. ☎ (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) au bulletinier: Pierre Gillard, route des Moines, 1844 Villeneuve.

Comité central SPV

Communiqué N° 2

Dans le courant d'avril, le CC SPV, outre l'administration courante de la société a examiné et discuté les points suivants :

Commission de presse

D'entente avec notre collègue C.-H. Forney, le rôle de cette commission a été défini comme suit :

- a) rester à la disposition du CC SPV, préparer l'infrastructure, pour répandre rapidement des informations dans le public ;
- b) rédiger des articles, sur demande du CC ou sur la propre initiative de la Commission mais dans la ligne de la politique générale de la SPV ;
- c) réunir ou préparer une documentation à l'usage de la presse écrite ou parlée.

Salaires

Nous acceptons la nouvelle classification, mais le CC luttera jusqu'à ce que tous les membres du corps enseignant jouissent effectivement, et pour le moins des deux classes supplémentaires revendiquées dès 1960, il continuera donc son action en faveur du rétablissement des compléments communaux.

Le CC s'est occupé de certaines hausses illégales de loyer, il a jugé **appartement de service** les seuls appartements dont l'occupation est imposée aux enseignants lors de la mise au concours dans la « Feuille des Avis officiels ».

Structures

En vue de l'étude des nouvelles structures SPV, le CC a établi une liste des tâches de notre corporation tant dans le domaine corporatif que pédagogique.

Dorigny

L'examen de l'avant-projet de cité universitaire a révélé l'absence d'un institut pédagogique. Nous demanderons que cette lacune soit réparée.

Relations avec les autres associations d'enseignants

Nous prendrons contact avec la SVMS afin d'établir une liste des objectifs communs aux deux sociétés et une liste des objectifs spécifiques à chacune des associations.

Recours de la SPV au Tribunal fédéral

Le CC a étudié les observations remises par l'Etat de Vaud au Tribunal fédéral. Le principe d'une duplique (réponse de la SPV) a été admis.

CC SPV.

LE BULLETIN

L'école n'est pas une industrie

Sous ce titre paraissait, peu après notre congrès, dans la « Feuille d'Avis de la Vallée », la lettre d'un père de famille qui s'inquiétait, avec l'introduction de la semaine de cinq

jours, de la diminution des heures d'école alors que la matière à enseigner augmente sans cesse.

Et d'affirmer que « cette opinion (introduction de la semaine de cinq jours) semble témoigner d'une méconnaissance assez grande des impératifs de l'instruction de la jeunesse ». Façon polie de dire que nous n'y connaissons rien. Et d'appuyer sa démonstration par des arguments comme « un analphabète de plus de 20 ans ne pourrait enregistrer une telle profusion de matières... » ce qui reste évidemment à démontrer.

Il oublie, ce père de famille, que si la matière à enseigner a augmenté dans des proportions extraordinaires depuis une centaine d'années, le cerveau humain lui, n'a pas augmenté d'une cellule. Bien plus, il semble que le cerveau réagisse par l'indifférence, plongé qu'il est dans un bain de connaissances et d'informations que dispensent la télévision, la radio, la presse, les disques, etc., ... et l'école.

L'école n'est pas une industrie. Son rôle premier est d'instruire. L'incurie de bien des pères de famille l'a obligée à élargir son champ de travail. Mais malgré les moyens modernes d'enseignement, le cerveau n'enregistre qu'à une allure qui lui est propre. D'où une tendance bien humaine de rallonger et les heures de classe, et la scolarité. Rien n'est plus faux.

Pour obtenir un bon rendement de ses vergers ou de ses vignes, l'arboriculteur ou le vigneron taille et retaille... L'école doit élaguer aussi dans ses programmes au profit d'une culture de base restreinte mais sûre. Et les techniques modernes d'enseignement sollicitent davantage l'élève d'où un temps libre accru pour lui permettre de récupérer. Enfin, cher père de famille, avec la semaine de cinq jours à l'école, l'unité de la famille (base de la société) est maintenue puisque les enfants ne sont plus séparés de leurs parents le samedi...

Nous avons reçu...

... le rapport annuel 1967 du Groupement vaudois des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA).

Nous nous plaisons à relever dans ce rapport que 31 normaliens et 8 instituteurs sur 142 stagiaires ont participé à un stage de formation de moniteur, de directeur ou d'économe de colonie de vacances.

Nous nous réjouissons de ce que des collègues et futurs collègues complètent leur formation par un stage au sein de ce groupement que nous soutenons financièrement dans la mesure de nos possibilités.

PG.

ABC du logement (rectification)

I. En matière de hausse illégale, recourez immédiatement auprès du préfet (et non pas du juge de paix).

Avec mes excuses.

PG.

Association vaudoise des maîtres de gymnastique

Concerne :

Rectificatif du programme d'activité AVMG, été 1968

Finale de natation : 3 juillet (en non le 3 juin), Yverdon ; D. Jan, G.-Guisan 7, Yverdon, tél. (024) 2 59 74.

Arbitrage volley : R. Bron.

Arbitrage basket : J. Delessert, 16 octobre (et non le 11 septembre), Renens ; J. Delessert, Verdeaux 17b, Renens, tél. 34 61 66.

Le chef technique d'été :

P.-A. Bichsel.

Croix-Rouge de la jeunesse

Camp en Allemagne

La Croix-Rouge de la jeunesse allemande invite du 10 au 23 août des jeunes filles et jeunes gens de 15 à 18 ans pour un camp de quinze jours à Kalsminde près d'Hambourg. A la fin du camp les juniors sont invités à passer deux jours à Hambourg dans une famille. Ils seront accompagnés par un maître de chez nous. Prix environ 150 francs pour le voyage et l'assurance, plus 20 francs d'argent de poche au maximum.

Croix-Rouge suisse de la jeunesse

Secrétariat vaudois : 1, chemin du Platane

1008 Prilly, téléphone 24 60 00

Enseignants et élèves vaudois possèdent un centre d'initiation au cinéma

Le Centre d'initiation au cinéma dont l'ouverture imminente avait été annoncée dans le dernier rapport de la Commission cantonale du cinéma est devenu une réalité. Inaugurée en février, cette nouvelle création, qui fait honneur au Département de l'instruction publique et des cultes et dont les locaux sont situés au haut de la rue Marterey, en face de l'Ecole normale, a frappé tous les participants à cette cérémonie officielle par sa conception judicieuse et son équipement moderne.

Parmi les personnalités présentes, citons M. Jaccottet, conseiller national, auteur de la motion admise par le Grand Conseil vaudois qui permet de concrétiser les efforts inlassables de la Commission cantonale du cinéma, M. G. Dind et M. E. Cavin, respectivement chefs de service de l'enseignement secondaire et primaire, M. J. Zeissig et M. J. Perrenoud, directeurs des Ecoles normales de Lausanne et d'Yverdon. M. Mottaz, secrétaire général du DIP prononça une brève allocution rappelant le but de ce nouvel organisme et la genèse de sa création, activée par le succès considérable des cours d'initiation au cinéma donnés à plusieurs reprises aux enseignants primaires et secondaires de notre canton. Il insista sur la valeur éducative de la photographie et du film et sur la nécessité inéluctable de former le jugement de nos élèves dans ce monde envahi et saturé d'images. Il s'agit de trouver une méthode capable de rendre les enfants actifs devant une image comme devant un texte.

C'est donc là une volonté d'adaptation de l'école à un monde dont on ne peut entraver l'évolution, et de ce fait, un sérieux effort pour atténuer le décalage entre l'école et la vie et même davantage, intégrer l'école d'une manière plus étroite à ces nouveaux modes d'expression qui prennent une si grande place dans notre civilisation actuelle.

Le très compétent chef du Centre d'initiation (CIC) fort d'une riche expérience dans ce domaine, M. Jean-Jacques Golay, professeur de français à l'Ecole normale, a présenté

à son auditoire les méthodes que se propose d'utiliser ce nouvel organisme. Devant l'avalanche des images qui assaillent nos enfants, que faire ? ou s'opposer comme certains enseignants à l'introduction des moyens audio-visuels à l'école ? ce serait nier alors toute évolution dans les méthodes pédagogiques et avouer l'impuissance des éducateurs de s'adapter à la vie moderne ; ou intégrer ces nouveaux moyens directement dans l'enseignement : apprendre à lire, à comprendre, à juger ces images fixes ou mouvantes et à faire un tri sélectif dans le nombre grandissant ? L'adoption de cette solution ne se discute plus. Il faut faire front à cette inondation et donner à nos écoliers les moyens de la maîtriser et de l'utiliser à leur profit avec un maximum d'efficacité.

Formation des maîtres

Mais comment y parvenir ? On ne s'improvise pas photographe et l'initiation au cinéma moderne nécessite une sérieuse formation, qui n'a guère été prodiguée à la grande majorité des maîtres et qui est bien loin de leur bagage essentiellement livresque. Certains pays ont créé des centrales qui sont chargées d'initier directement les élèves sans la participation du maître. Au contraire et, sans aucun doute, très judicieusement, M. J.-J. Golay veut d'abord former des maîtres capables d'initier eux-mêmes leur classe au langage cinématographique, ce qui permet d'intégrer cette nouvelle méthode dans l'enseignement de diverses branches, tels que le français, la géographie, les sciences et non d'ajouter une nouvelle discipline à des programmes déjà submergés. C'est certainement la solution la plus bénéfique.

Pour cela, ce Centre se compose essentiellement de deux salles équipées avec le matériel le plus moderne ; l'une pour la projection en 16 et 35 mm. et l'étude de films ou de diapositives et l'autre pour les travaux pratiques.

Tous les maîtres qui s'y intéressent, et ils sont nombreux, auront à leur disposition une bibliothèque spécialisée, du matériel didactique : clichés, fiches, questionnaires, 100 appareils de photos, 40 caméras 8 mm., 40 enregistreurs portatifs. De plus les communes auront la possibilité de confier des travaux de laboratoires ou d'acquérir du matériel à un tarif avantageux. Un circuit fermé de télévision complète magnifiquement cet équipement moderne. Celui-ci permettra un rendement accru dans l'étude des procédés de tournage et en même temps d'assurer la liaison et la collaboration avec le petit écran à la puissance grandissante.

Des cours seront organisés dès mai 1968 : photographie, tournage 8 mm., ciné-débat, enregistrement, initiation à la télévision. Puis à leur tour les maîtres formés pourront transmettre leur savoir à leur classe en disposant du matériel précité : étude de photos, de plans fixes, apprendre à lire les images, puis à les écrire c'est-à-dire photographier à leur tour, puis filmer. Que pourront faire nos jeunes cinéastes ? élaborer de brefs scénarios dans le cadre de l'enseignement du français, ou encore choisir un thème esthétique, ou encore réaliser photos et films pour des enquêtes de caractère scientifique, géographique, civique, etc.

Souhaitons plein succès à ce centre qui place notre canton en tête dans ce domaine. Dirigé par une équipe d'enseignants enthousiastes et réfléchis, il aidera notre jeunesse à maîtriser les images et à former son jugement. Nul doute que les maîtres soutiendront cet effort. Certes, cette formation nécessite un surcroît de travail, ou peut-être, des changements de méthode. Mais ne parle-t-on pas beaucoup actuellement de recyclage dans toutes les professions ? N'est-ce pas là l'occasion unique de se renouveler, de sortir des ornières du travail quotidien, et cela, sans aucun doute, d'intéresser passionnément nos élèves par un enseignement vivant et moderne.

Félicitons le DIP pour cette réalisation et en particulier

M. Mottaz qui en fut la cheville ouvrière et M. J.-J. Golay pour la conception fort heureuse du rôle du CIC.

Nous nous permettrons de souligner la joie et la satisfaction des membres de la Commission cantonale du cinéma qui ont œuvré sans relâche dans cette direction et qui voyaient là l'aboutissement de longs et patients efforts.

R. P.

Assemblée annuelle de la Société vaudoise de travail manuel

La Société vaudoise de travail manuel a tenu son assemblée annuelle le samedi 27 avril au collège de Béthusy, à Lausanne.

Le président Ed. Geiser dans son rapport d'activité, et après avoir évoqué la mémoire du regretté président de la SSTM et RS, Albert Fuchs, de Wettingen, a fait un compte rendu très bref de l'assemblée d'Aarau, a rappelé le sigle de notre section, dessiné par deux membres du comité, a annoncé que, sur notre demande la somme totale pour les subsides alloués par le DIP aux participants des cours normaux a été augmentée, qu'après enquête une session supplémentaire pour l'obtention du brevet TM aurait lieu cette année, la session prévue pour 1969 n'étant pas supprimée et que la plaquette de la société est prête et sera imprimée pour le cinquantenaire de 1969.

L'effectif de la société s'élève à 755 membres (+ 22).

Une réunion des familles SVTM et des célibataires est prévue pour le dimanche 23 juin, entre 10 et 17 heures, à Valeyres-sous-Rances, avec ou sans pique-nique.

Les comptes font ressortir un léger bénéfice, et la nouvelle commission de vérification est formée de MM. Walther et Messieux, suppléant Vuilloud.

Le bulletinier R. Kissling remercie d'avance ceux qui voudront bien lui envoyer des articles.

Avant d'aller prendre le verre de l'amitié, l'assemblée a été tenue en haleine par M. R. Minini qui, à l'aide de nombreux et magnifiques clichés et de savoureuses anecdotes, a fait vivre pour elle l'île de Java au climat presque immuablement le même avec ses cultures si diverses et si luxuriantes, sa population, ses manufactures (poteries, batik, etc.), les mets variés que l'on y trouve, ses fleurs, ses richesses archéologiques, ses musiques à percussion, ses danseuses et un orchestre de normaliennes. Chacun, en sortant, avait un peu l'impression d'être allé dans ce pays de cocagne où la clé se nomme la fille de la serrure et la bicyclette le véhicule du vent.

J.-P. Paccaud.

Tribune libre

Revalorisation et arithmétique

Voici un petit tableau comparatif dont les chiffres, arrondis, ne manquent pas d'enseignements et... d'humour. Un tableau du même genre établi par un boursier communal serait tout aussi instructif.

Pour simplifier, j'ai pris le cas d'un instituteur primaire au maximum de la fonction, cas le plus défavorable à la démonstration. Chacun peut remplacer les chiffres ci-dessous par ceux qui le concernent. Deux cas sont examinés : a) revalorisation de deux classes avec maintien des compléments et autres indemnités ; b) revalorisation de quatre classes avec suppression desdits.

Revalorisation brute	1610.—	3220.—
Retenues, 10 % environ	161.—	322.—
Suppl. impôts : 20 %	322.—	644.—
Rév. loyer app. service	—.—	1200.—
Perte indemnité	—.—	480.—
Revalorisation nette	1127.—	574.—
	1610.—	1610.— 3220.— 3220.—

Remarques :

- Le montant de la retenue pour la caisse de retraite n'a d'importance que pour ceux qui ont presque atteint cet âge ; dans les autres cas, les chiffres subiront d'ici là encore bien d'autres modifications dont seule la dernière compte réellement.
- J'ai supposé, cas moyen, que le loyer avait été revalorisé de 100 fr. par mois ; que l'augmentation soit réellement payée ou non n'a aucune importance puisque, si elle n'est pas payée, elle est considérée comme complément et imputée.
- J'ai pris le modeste chiffre de 40 fr. par mois pour représenter la valeur des indemnités supprimées (éloignement, primes de fidélité, petits compléments...).
- Conclusion : tout commentaire est superflu.

Lausanne, le 4 mai 1968.

F. Aerny.

CINÉMA

A vendre, à prix très avantageux, projecteurs 16 mm sonores, utilisés quelques heures. Occasions uniques. S'adresser au bureau du Journal ou tél. (032) 2 84 67 (heures des repas).

GRANDSON

HOTEL DU LAC

cuisine soignée
vous offre sa terrasse au bord de l'eau
Tranquillité des parents — Sécurité des enfants
H. Montandon — Tél. (024) 2 34 70

BELET & Cie, magasin de bois, Lausanne

Université 9 — Tél. 22 82 51

Usine Ch. Maillefer — Tél. 32 62 21

VR

Chemins de fer neuchâtelois

RVT

Les Brenets et ses magnifiques bassins du Doubs

Les Ponts-de-Martel et sa réserve naturelle du Bois des Lattes

Le Val-de-Travers et son chapeau de Napoléon

CMN

Le Val-de-Ruz et son château féodal de Valangin

genève

Tribune libre

Le syndicalisme et ses réalisations à la SPG

Lors de notre dernière assemblée générale, j'ai eu l'occasion de développer à la hâte quelques idées concernant le syndicalisme auquel j'aimerais revenir par la voie de notre bulletin corporatif dans lequel, je le rappelle, chacun est libre de faire paraître les lignes qu'il désire.

Je voudrais d'emblée préciser qu'actuellement les membres de la SPG animés de l'esprit syndicaliste dont je parlerai ne se situent pas dans l'une ou l'autre de nos sections, mais parmi tous ceux que d'aucuns ont baptisés « ligue des durs », parfois « les antidépartement », « les négatifs ». Ces personnes ne figurent évidemment pas sur une liste établie, mais constituent une tendance d'opinion à laquelle chacun adhère plus ou moins. Elles ne forment pas non plus un parti politique au sein ou à l'extérieur de la SPG. Parmi celles-ci, sont bien connues pourtant celles qui ont fait connaître leur opinion dans le cadre de nos comités, de nos commissions de travail et de nos assemblées générales ; cependant il n'est pas dans mon intention de parler d'individualités mais, comme vous le verrez plus loin, de quelques faits précis.

Le terme de syndicat désigne tout groupement formé pour la défense d'intérêts communs, mais lorsqu'il est utilisé au milieu d'enseignants en parlant de leur association, il serait utile de préciser chaque fois ce que l'on entend. En effet, ce mot frappe l'imagination et celui qui l'utilise passe facilement pour un anarchiste prêt à descendre dans la rue pour y dresser des barricades, alors que dans notre société de 1968, il existe cent autres moyens de se faire entendre de manière toute pacifique.

Il existe des syndicats d'ouvriers, des syndicats patronaux, et l'on devrait ajouter, des syndicats d'enseignants. Ces derniers sont rattachés parfois à d'autres groupements, certains, par contre, sont totalement indépendants, d'autres encore, telle la SPG, sont liés à l'autorité scolaire (fait récent) par des règles acceptées d'un commun accord. Ils sont animés d'intérêts très particuliers qui ne peuvent s'identifier à ceux des groupements d'ouvriers, à quelques exceptions près. Ces intérêts sont ceux de chaque enseignant dans sa classe tout d'abord. C'est la recherche d'un matériel didactique adapté, mobilier, manuels... ce sont toutes les conditions matérielles qui permettent de travailler avec efficacité. C'est aussi, dans le cadre de notre travail intellectuel, l'utilisation d'un plan d'études raisonnable avec lequel nous devrions nous sentir à l'aise. C'est notre indépendance que l'administration scolaire, parfois lourde, nous grignote peu à peu. C'est la recherche d'un appui impartial de l'autorité scolaire dans les conflits avec des parents d'élèves, personnalités ou groupements extérieurs à l'école. C'est également la recherche constante d'un droit reconnu de la défense des enseignants et de leur travail par les délégués de leur association. Puis, ce sont aussi les intérêts de chaque enseignant en dehors des problèmes scolaires : salaire - considération sociale - jours de congé - horaires de travail - vacances... C'est à travers toutes ces remarques, le bien de nos élèves qui nous préoccupe et qui, lorsqu'il est réalisé, nous apporte joie et satisfaction.

Depuis de nombreuses années, il s'est trouvé à Genève, dans les différentes associations d'enseignants primaires et enfantins, des collègues convaincus qu'une société d'enseignants doit défendre le mieux possible les intérêts que je viens de définir rapidement. Certains que la présence de différentes associations présentait le plus gros handicap à

l'avènement d'un syndicat efficace, ils ont lutté pour aboutir, il y a trois ans, à la création de la SPG que nous connaissons ; le seul groupement d'enseignants primaires et enfantins traitant maintenant avec le Département de l'instruction publique.

Un autre succès, au sein de notre corporation, fut la création d'un centre d'information indépendant qui, depuis neuf ans, offre aux enseignants un matériel didactique de qualité. Cette création ne s'est pas faite sans rencontrer de sérieuses difficultés. Aujourd'hui, le centre est en place, son autorité a dépassé nos frontières, elle ne fait plus de doute.

Depuis trois ans, grâce à l'encouragement qu'apportaient ces deux succès, un esprit nouveau vit le jour entre plusieurs membres du Comité central. Sans compter ni leur peine ni leur temps, ils redoublèrent de courage. Grâce aux locaux prêtés par la commune de Vernier et aux machines du centre, nous avons à notre disposition des instruments de travail extrêmement précieux. N'importe quel rapport ou convocation peut être imprimé rapidement et à un prix très bas ; en 24 heures, nous pouvons lancer un appel aux 600 et quelques membres de notre association.

D'autres outils de travail indispensables à la bonne marche d'une société qui se veut efficace ont été créés. Il s'agit tout d'abord des dossiers. En effet la présidence du Comité central dispose actuellement de plus de vingt classeurs fédéraux contenant les documents relatant les démarches que nos associations ont entreprises depuis de nombreuses années et qui n'avaient jamais été réunis ; une section n'a malheureusement fourni jusqu'ici aucun de ses documents. Un fichier, avec le nom de chacun de ses membres, a été établi et est mis à jour très régulièrement avec tout le soin possible. Des listes contenant des précisions sur toutes les commissions de travail et les délégations ont été dressées. Jusqu'alors il était souvent très difficile à un président d'en retrouver la composition exacte. Un règlement du Comité central a été établi au sujet de leur travail et de leurs compétences.

Afin de faciliter nos recherches dans les lois, les règlements et les nombreuses notes de service du DIP, tous les renseignements concernant nos conditions de travail ont été rassemblés dans un classeur contenant plus de 65 pages que chacun peut se procurer au Centre d'information.

Dernièrement encore, une nouvelle assurance collective pour perte de salaire a été contractée après de nombreuses démarches. Pour les ménagères, des cartes d'une société coopérative d'achats est à leur disposition.

Il existe encore bien d'autres réalisations récentes que l'on pourrait rappeler, mais ce qu'il importe surtout, c'est de constater qu'elles ont toutes permis une structuration meilleure de notre association jugée indispensable par ceux qui souhaitent une efficacité plus grande de notre SPG.

L'année dernière, avec l'allant et l'ardeur au travail de quelques membres du Comité central, nous avons lutté avec acharnement contre une politique départementale lourde de conséquences pour l'avenir de l'école primaire. Nous avons obtenu l'abandon de l'une des deux décisions prises par le DIP. Le dialogue avec l'autorité scolaire a été pratiquement rompu et nous nous sommes refusé à le reprendre sur les faibles bases que nous connaissions. Récemment, comme chacun le sait, nous avons obtenu un schéma de dialogue que notre assemblée générale a accepté ; une première séance de travail a eu lieu avec le DIP le 26 avril : à cette occasion, il me semble que les délégués de la SPG ont été pris au sérieux. Une ère nouvelle semble s'ouvrir.

La défense de nos collègues inquiétés soit par les autorités scolaires, soit par des forces extérieures à l'école a nécessité de longues heures de discussion entre les partisans d'une attitude souple visant à démontrer le bien-fondé des explications du DIP et les partisans d'une politique plus sévère visant à la défense plus efficace du lésé. Dans la plupart des cas, les décisions finalement prises ont été celles que préconisaient ces derniers.

Il est important de préciser que dans un autre domaine, celui du perfectionnement et des études pédagogiques, ces personnes n'ont pas été suivies. En préconisant la liberté pour les enseignants de suivre des cours de perfectionnement, elles ne furent pas comprises par notre assemblée générale qui opta pour une obligation. En outre, désirant donner suite à la demande réitérée de plusieurs collègues, en assemblée générale, de se pencher sur les problèmes que posent les études pédagogiques, la commission créée dut abandonner la préparation d'une enquête. Ce procédé fut jugé négatif ; il risquait, disait-on, de provoquer un heurt avec la direction des études pédagogiques.

Toutes les réalisations citées : Centre d'information - locaux pour la SPG - dossiers - fichier - classeur - recensement des commissions de travail et des délégations - assurance collective - cartes d'achats pour les ménagères - ainsi que la lutte âpre menée l'an dernier et la défense de la plupart de nos collègues inquiétés a été, je puis l'affirmer, le résultat du travail de quelques membres du Comité central. Des membres qui font partie de la « ligue des durs », des « anti-département », des « négatifs ». *Les partisans d'une politique plus souple ne peuvent revendiquer aucune part dans les réalisations précisées plus haut.*

Actuellement, il est à souhaiter que le nouveau style de dialogue accepté de part et d'autre par le DIP et la SPG soit expérimenté (il s'agit d'un essai) dans un esprit directement constructif. Si tous nos délégués ne parvenaient pas à s'affirmer en séance, s'ils ne parvenaient pas à admettre que le DIP ne nous fait aucun cadeau en acceptant de nous recevoir, mais qu'il s'agit d'entrevues normales au cours desquelles nous travaillons tous au bien de l'école et des enfants, nous risquerions de rester dans une collaboration stérile que nous regretterions.

Il est à souhaiter encore que toute la SPG forme une société bien soudée. Ses rouages devraient encore être simplifiés pour éviter des dissensions intérieures. Les statuts que nous serons appelés à préparer, puis à discuter en assemblée générale, devront garantir, autant que possible, la formation d'un Comité central constitué de collègues disponibles, sans distinction de sexe, sans distinction de lieu de travail, mais surtout libérés, pour leur législature au moins, de toutes préoccupations accessoires (préparation d'une licence...) et de leur promotion sociale. C'est à ces conditions que la SPG pourra maintenir son efficacité en s'efforçant de l'améliorer. Par la voie de l'« Educateur », dans les prochaines assemblées générales, et tout particulièrement l'automne prochain lors des élections j'espère, chacun aura l'occasion de faire connaître ce qu'il désire de la SPG.

Denis Perrenoud,
vice-président de la SPG.

Emission de la télévision scolaire sur Pierre Aubert, graveur sur bois

A mon humble avis, ce fut un remarquable document vivant. Une nature sauvage et rude devient, transposée par le grand artiste qu'est Pierre Aubert, un chef-d'œuvre d'art où l'émotion et la poésie s'en dégagent intensément par le seul mariage du noir et du blanc.

Comment cette métamorphose extraordinaire s'accomplit, nous l'avons vu de nos yeux en trente-cinq minutes. Petits et grands furent émerveillés.

Un chaleureux merci à Robert Rudin pour ces instants de grâce qu'il nous a offerts. Ça, c'est de la pédagogie !

E. F.

Coin du Centre

Crayonnage

Ce travail, qu'une circulaire vous a déjà annoncé, est en rapport étroit avec le programme d'écriture où, en 1^{re} P, à la suite des *exercices rythmés*, figure la mention *crayonnage*.

Pour que cette notion devienne action, le *Groupe de travail de l'école enfantine* qu'anime avec tant de modestie efficace Mlle Maulet, s'est armé de courage et de crayons.

Et voici trente et une planches de tracés, dont chaque maîtresse est à même de couvrir ses planches noires, qui seront autant de modèles vivants pour leurs petits élèves de 5 à 9 ans.

Les sujets de ces tracés se rencontrent tout naturellement parmi les thèmes abordés en classe.

En voici la liste :

	Pages
1) Elément de base	1, 2, 3
2) Habitations	4, 5
3) Moyen de locomotion	6, 7, 8, 9
4) Personnages	10, 11, 12
5) Animaux	13, 14, 15
6) Végétaux	16, 17, 18, 19
7) Fêtes	20, 21, 22
8) Hiver	23, 24, 25, 26
9) Astres	27
10) Objets	28, 29, 30, 31

Grâce à la patte des deux dessinateurs du Centre SPG — Jean-Charles Cornioley et Gilbert Racine* les tracés proposés enchanteront petits et grands.

La série se vend 6 francs. Commande exclusivement par versement au CCP 12 - 15 155 du Centre d'information, Vernier.

* N. B. — Nos deux collègues sont également les auteurs des illustrations de notre précédent travail : « Exercices sensoriels », déjà épuisé quelques mois à peine après sa parution.

E. F.

« Le Songe d'une Nuit d'Été » (Shakespeare)

au Théâtre des Marionnettes de Genève
(direction Marcelle Moynier)

L'autre soir, nous avons fait un rêve...

Grâce aux Marionnettes de Genève, nous avons pénétré dans la féerie du royaume des lutins et vu un monde irréel, peuplé d'êtres gracieux, dansants, aériens, évoluant sur une musique de Mendelssohn.

Nous avons vu des fées faire une ronde et s'envoler légèrement dans les frondaisons d'une épaisse forêt.

Nous avons vu Obéron rendre Titania amoureuse d'un âne... et Puck, le Robin Bon Enfant des légendes anglo-écossaises, Puck, le lutin malicieux, se balancer sur un rayon de lune... Des lumières étranges dansaient dans des bois mystérieux...

Revenant de temps en temps, au gré de l'imagination de Shakespeare, dans le monde réel, nous avons assisté à la préparation d'un drame, en l'honneur du mariage du duc d'Athènes, par des artisans comiques, ô combien ! Ces braves gens nous ont fait bien rire lorsqu'ils ont joué Pyrame et Thisbé et qu'ils n'en finissaient pas de mourir sur la scène !

Nous avons admiré Thésée et Hippolyte, si vivants dans leurs gestes et leurs attitudes... Les fils n'existaient plus, Puck nous avait, nous aussi, ensorcelés !

Les marionnettistes de Marcelle Moynier touchent à la perfection et quelle réussite que ce spectacle !

Jeux de lumière, poésie du texte, beauté des costumes, mise en scène vivante, manipulation parfaite, que faut-il admirer le plus ? Les danses ? Les scènes comiques ? Les effets de mystère ? Les décors sobres ? L'harmonisation du texte, des teintes et de la musique ? Comment choisir, tout est si réussi !

En conclusion : un beau spectacle à ne pas manquer ; il est un délassément de l'esprit et nous sort agréablement de notre domaine scolaire si absorbant.

mt.

Du renfort pour l'EIP

Vous connaissez certainement l'association Ecole, instrument de paix qui, sous la dynamique présidence de Jacques Mühlethaler, s'efforce de promouvoir, au travers de l'école, un enseignement servant la paix. La section genevoise de cette association a créé une commission pédagogique dont le but, très pragmatique, consiste à préparer du matériel, à suggérer des idées de leçons ou d'activités scolaires propres à développer chez l'enfant, le sens du respect d'autrui, la tolérance, la conscience de la responsabilité.

Cette commission, qui groupe des enseignants primaires et secondaires, a mis au point un certain nombre de projets. Pour les réaliser, elle a besoin de nouvelles forces. Si

l'idée de collaborer au sein d'une équipe amicale, à la réalisation de tâches qui tiennent au cœur de tout enseignant vous séduit, inscrivez-vous sans tarder à l'EIP, 5, rue du Simplon, 1211 Genève 6.

R. H.

On nous signale...

...la parution récente d'un important ouvrage dû à la plume d'un de nos collègues, Robert Brêchet, membre de la SPG, maître de 5^e primaire dans l'enseignement genevois. Il s'agit d'un travail sur l'écriture intitulé « Les graphologues dans les sciences psychologiques », édité par l'Institut de psychosomatique naturelle, à Lausanne.

C. P.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin: R. HUTIN, Case postale N° 3

1211 Genève 2, Cornavin

Educateur: J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :

IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820, Montreux,

Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62

Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 21.- ; ÉTRANGER Fr. 25.-

neuchâtel

Assurance maladie

Les nouvelles directives fédérales en matière d'assurance maladie vont entraîner des modifications au contrat collectif passé entre la Fraternelle de Prévoyance, la Chrétienne sociale suisse et la SPN.

La plupart des nouvelles dispositions entreront en vigueur dès le 1^{er} juillet 1968. L'« Educateur » les fera connaître dès qu'elles auront été arrêtées.

Nous signalons toutefois, que selon les dispositions conventionnelles en matière d'hospitalisation dans notre canton, la cotisation pour les frais médicaux et pharmaceutiques couvre actuellement le forfait de Fr. 40.— en salle commune.

Dès le 1^{er} janvier 1968, la somme de Fr. 15.— prévue dans le contrat est donc comprise dans ce forfait.

Comité central

Séance du 1^{er} mai 1968 à Boinod. Présidence : Marcel Jaquet, puis Claude Zweijacker.

Pour la dernière séance de la législation, et la première de la nouvelle, le CC avait choisi de se mettre au vert, troquant les horizons lacustres contre les paysages agrestes du Haut-Jura.

Main-d'œuvre étrangère

Qui eût pensé, ou dit, il y a quelques années, autrement qu'en plaisantant qu'on ferait un jour appel à des collègues étrangers pour pallier la pénurie et tenir nos classes ? C'est pourtant le cas, depuis un certain temps déjà, surtout dans le degré secondaire.

Le CC n'est nullement xénophobe, mais dans l'intérêt même de l'école et de la profession, il lui paraît indispensable de connaître mieux les qualifications et la valeur des titres de ces collègues. Particulièrement, lorsqu'il s'agit de personnes non francophones, une certaine inquiétude peut se justifier. Le CC fera part au DIP de son sentiment à ce sujet.

Clés de collèges

A la suite de différends survenus en divers endroits au sujet du libre accès des maîtres à leurs locaux de travail, le CC a estimé que le personnel enseignant devrait être en possession de la clé du collège où il enseigne, afin de pouvoir en tout temps pénétrer dans sa classe. Il s'agit, bien entendu, de dispositions communales. Toutefois, le CC demandera au Département d'insister auprès des Commissions scolaires pour qu'une suite favorable soit donnée sur ce point aux demandes du corps enseignant.

Recours au Conseil d'Etat

On se souvient que lors d'une précédente séance, le CC, en accord avec l'intéressé, avait décidé de maintenir le recours contre la décision de la Commission scolaire de Travers concernant la résiliation du contrat de notre collègue Perrenoud. Comme on pouvait s'y attendre, le Conseil d'Etat a rejeté le recours, et de ce fait donné raison à ladite commission scolaire. Il est toutefois significatif de constater que les éléments énoncés, comme « justes motifs », ont un caractère subjectif. C'est la raison pour laquelle le CC a décidé de remettre la poursuite de l'affaire au service juridique de la VPOD.

Remarquons ici, en passant, que la recommandation parue dans l'« Educateur », demandant aux collègues de ne pas postuler à Travers, a été fort bien suivie, contrairement à ce qu'affirme un quotidien du chef-lieu. Aucune postulation neuchâteloise n'est parvenue dans cette commune. Les trois postes à repourvoir seront occupés par une institutrice belge, une institutrice suisse alémanique (Saint-Gall) et un normilien.

Statut des enseignants

Un premier examen du projet préparé par le Département de l'Instruction publique a permis à une commission mixte des associations primaires et secondaires de signaler aux sections les points principaux sur lesquels vont porter les discussions dans les districts. (Voir « Educateur » N° 14.)

Les porte-parole des associations professionnelles ont eu l'occasion de faire connaître, lors d'une entrevue au Département de l'Instruction publique, sinon la position des enseignants, puisque les sections n'ont pas encore pu étudier le projet, du moins les premières options de principe des associations.

Le délai de réponse a été fixé au 15 juin, ce qui devrait permettre aux sections d'étudier à fond le projet, et aux comités de faire la synthèse afin de fixer une attitude commune.

A la suite de cette entrevue, le chef du Département de l'Instruction publique, M. Clottu, a proposé aux autorités communales et aux associations professionnelles d'ajouter un article 30 bis au projet :

« Dans chaque école communale, un ou des représentants du corps enseignant ont le droit d'assister, avec voix consultative, aux séances de la commission scolaire.

» Les représentants du corps enseignant sont désignés par celui-ci ; leur nombre est fixé par la commission scolaire.

» A l'occasion de nominations, ou lorsque des intérêts particuliers ou des questions personnelles sont en jeu, la commission scolaire délibère toutefois seule. »

Cet article marque une première étape vers une association plus complète des enseignants à la gestion de l'école.

Toutefois, le CC proposera, dans le premier alinéa : « Deux représentants ou davantage » en place de « un ou des représentants... », et demandera la suppression du troisième alinéa.

Caisse de pensions

Une délégation restreinte des associations du personnel groupant des personnes affiliées à la caisse de pensions de l'Etat a été reçue, le 8 mai, au Château. Nous reviendrons ultérieurement sur cette entrevue.

Passation des pouvoirs

Le président Marcel Jaquet quitte officiellement sa charge et la remet à son successeur Claude Zweigacker. Il lui transmet, en même temps que ses pouvoirs et ses responsabilités, la magnifique channe, offerte par l'UIG lors du centenaire de la SPN.

C'est l'occasion, pour le Comité central, de manifester à Marcel Jaquet sa reconnaissance pour l'énorme travail qu'il a accompli à la tête de la société. Au cours de ces 6 ans, la SPN a été fidèle à sa politique de présence. Elle a participé, partout où elle le pouvait, aux discussions, aux commissions intéressant l'école. Le président, ne ménageant ni sa peine, ni son temps, lui a donné un élan, une efficacité, une autorité certaine.

La personne même de Marcel Jaquet n'est pas étrangère à l'excellent esprit qui a toujours animé les débats du CC. Travailleur infatigable, il a été à l'origine d'un très grand nombre de réalisations.

On sait également la part importante qu'il a prise dans la rédaction du rapport « Pénurie » présenté au congrès de Montreux.

En quittant la présidence, Marcel Jaquet ne perd pas tout contact avec le CC. En effet, ses connaissances approfondies en plusieurs domaines, notamment dans les problèmes que pose la caisse de pensions, en font un spécialiste, un conseiller avisé dont le CC ne saurait se passer sans autre. Merci Marcel pour tout ce que tu as donné à la SPN, merci aussi de rester disponible, et merci surtout à Mme Jaquet pour la longue patience et la compréhension qu'il lui a fallu au cours de ces six ans.

Propagande

Un livret présentant la SPN dans sa structure et ses activités sera prochainement édité. Un premier projet est présenté par le président Zweigacker. Ce livret sera remis à tous les membres actuels, et deviendra un outil de propagande auprès de nos futurs collègues.

Prix pédagogique

Un règlement précis et détaillé sera établi par le CC. Toutefois, afin de permettre le démarrage rapide de cette action SPN, le CC adopte les lignes générales du règlement. (Voir ci-dessous).

Si cette séance a revêtu un caractère quelque peu solennel du fait de la passation des pouvoirs, elle a aussi été une occasion de témoigner de la gratitude à deux collègues qui

ont quitté le CC. En effet, le Comité central prenait congé de Paul Grandjean et de Robert Duckert qui, promus à d'autres fonctions, ont quitté le CC, et, pour le premier nommé, la société. Merci à ces deux collègues de leur très précieuse collaboration.

GB

Prix pédagogique

Lignes générales.

1. But : Encourager la création de travaux destinés à rendre service aux maîtres enseignant dans les classes de scolarité obligatoire.

2. Sujets : Récits, œuvres théâtrales, musicales, travaux de recherche, de vulgarisation scientifique, jeux éducatifs, etc.

3. Propositions : Seuls les membres SPN sont habilités à faire la proposition de travaux susceptibles de recevoir un prix.

La date limite des propositions est fixée au 30 novembre de chaque année. Le travail proposé doit avoir été publié (s'il l'a été) depuis moins de 5 ans.

4. Attribution : Une commission composée de 7 membres actifs de la SPN, nommés par l'assemblée des délégués sur proposition du CC, prendra connaissance des travaux présentés et attribuera à une ou plusieurs personnes tout ou partie de la somme allouée.

5. Proclamation : L'attribution du ou des prix sera proclamée lors d'une assemblée générale annuelle, par le président de la SPN, en présence du ou des bénéficiaires.

6. Dispositions transitoires : Jusqu'à l'adoption définitive du règlement et la nomination de la commission ad hoc par l'assemblée des délégués, et afin de permettre l'attribution du prix en 1968 déjà, le Comité central fonctionnera en qualité de commission. Des propositions pourront donc lui être faites jusqu'au 30 novembre.

GB

Institut de psychologie Université de Neuchâtel

Journée d'étude du jeudi 30 mai 1968

Les méthodes de préformation

De bonnes techniques d'instruction ne représentent qu'une des conditions d'un apprentissage satisfaisant. Du côté de l'élève, les aptitudes (capacité d'apprendre) et les attitudes (volonté d'apprendre, méthode de travail) sont aussi déterminantes.

C'est à ce niveau plus profond que s'adressent les méthodes de préformation. Elles visent à donner une éducation de base. L'élève n'apprend rien, sinon à mobiliser son attention, à organiser son action, à s'adapter aux exigences de précision ou de rapidité, à évaluer son résultat, bref à travailler de façon autonome.

Les personnes qui ont une tâche de formation à accomplir trouveront aussi un intérêt particulier à ces méthodes parce qu'elles remettent en cause la fonction de l'enseignant. L'importance de la relation maître-élève apparaît en effet en pleine lumière quand il ne s'agit plus de transmettre des informations, mais d'éduquer.

Des expériences sont en cours en France, du jardin d'enfant à l'université. En Suisse, ces méthodes commencent à

être appliquées dans des classes d'apprentis et aussi dans des classes d'enfants présentant divers retards, pour amener progressivement ces élèves au niveau nécessaire pour entrer en apprentissage.

Les responsables de formations scolaires et professionnelles sont invités à participer à la journée du 30 mai où ils pourront voir l'une de ces méthodes en application et discuter des autres expériences françaises et suisses réalisées jusqu'à ce jour.

Les participants ne découvriront pas des techniques nouvelles d'instruction mais ils y trouveront peut-être une réponse à des problèmes plus importants d'éducation, les seuls qui soient essentiels à long terme.

J. Cardinet.

Programme

- 8 h. 55 Rendez-vous dans le hall de la gare de Neuchâtel. Répartition dans les voitures des participants.
- 9 h. 15 M. Rudolph : accueil à Malvilliers, au Centre pédagogique « Le Sorbier » (route de La Chaux-de-Fonds, après avoir traversé le Val-de-Ruz, tourner à gauche juste avant de commencer à monter dans la forêt).
- 9 h. 20 M. Schumacher : présentation de la méthode de l'ARERAM.
- 10 h. 15 Visite par groupes : exemples de travail en classe et en atelier.
- 11 h. 30 M. Jacot : discussion de la visite.
- 12 h. 15 Départ pour le Louverain, Les Geneveys-sur-Coffrane.
- 12 h. 30 Repas en commun au Louverain (Fr. 8.50 env.).
- 14 h. M. Poirier : présentation de la méthode Romain, origine, but, méthodologie.
- 14 h. 45 A titre d'exemple : exécution par les participants eux-mêmes d'exercices Romain.
- 16 h. Bref exposé :
 - présentation de quelques expériences utilisant la méthode Romain et des résultats obtenus ;
 - compte rendu de M. Boinay de sa visite aux établissements Berliet à Lyon.
- 16 h. 30 Discussion : réponse aux questions des participants.
- 17 h. 15 Retour dans les voitures des participants jusqu'à la gare de Neuchâtel.

Veuillez renvoyer le talon ci-dessous à l'Institut de psychologie, 32, Clos-Brochet à 2000 Neuchâtel. Tél. (038) 4 19 42.

J'assisterai à la journée d'étude du 30 mai sur « Les méthodes de préformation ».

Je viendrai en voiture et pourrai transporter d'autres personnes depuis la gare de Neuchâtel
(indiquer le nombre)

Je viendrai en train et souhaite profiter de la voiture d'autres participants

Je devrai me rendre directement au Val-de-Ruz et ne pourrai pas prendre de participants

jura bernois

Société pédagogique jurassienne

Le Congrès quadriennal de la SPJ se déroulera à Moutier le samedi 22 juin 1968.

La coutume, lors de pareille manifestation, est la mise en discussion d'une question d'ordre pédagogique. Cependant, cette année, désireux d'atteindre tous les milieux de l'économie, le comité a fait appel à des spécialistes de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Leurs conclusions se trouvent réunies dans le rapport : « L'école et la vie », rapport que chaque collègue recevra trois semaines avant le congrès dont voici grosso-modo les principaux événements :

Le matin : assemblée générale, rapport de la SPJ. (« L'école et la vie ».)

L'après-midi : projection d'un film d'André Cayatte : « Les Risques du Métier », visite d'une exposition de travaux d'élèves, visite du nouveau collège, souper libre, suivi, dès 21 heures, d'une soirée récréative dont le programme détaillé paraîtra dans l'« Ecole bernoise » et dans l'« Educateur ».

Le comité de la SPJ rappelle également le concours de photos dont le règlement a paru dernièrement dans la presse. Notre collègue, Marcel Farron, président, demeure à la disposition des intéressés.

G. Montavon.

Cours cantonal de gymnastique scolaire 1968

Nous rappelons au corps enseignant que l'ultime cours de gymnastique pour jeunes filles, II^e et III^e degré, aura lieu les 10 et 14 mai prochains à la halle de gymnastique de l'école secondaire de Moutier.

Tous les enseignants à ces degrés qui n'auraient pas suivi ce cours d'introduction au nouveau manuel de gymnastique pour jeunes filles en 1967 et qui n'auraient pas été convoqués dernièrement par une invitation personnelle sont priés de s'annoncer au soussigné jusqu'au 4 mai au plus tard.

Nous nous efforcerons de vous offrir deux journées agréables de cours et nous comptons sur votre joyeuse collaboration.

Pour la direction du cours :
Henri Girod
inspecteur cantonal de gymnastique
2^e arrondissement
2720 Tramelan.

L'assemblée synodale d'hiver du corps enseignant de La Vallée

La section de Delémont de la Société des instituteurs a tenu vendredi dernier son assemblée générale au chef-lieu. Elle a été marquée par le renouvellement du comité et deux intéressants exposés de M. Marcel Rychner, secrétaire du Syndicat des instituteurs et du Dr Pierre Noirjean, médecin vétérinaire à Delémont.

Présidée par M. Jean-Pierre Boegli, de Delémont, l'assemblée rendit hommage à l'un de ses membres disparus, M. Charles Jeanneret, à Delémont. Au cours de l'année écoulée, deux membres ont été fêtés pour 25 années d'enseignement. Il s'agit de Mme Hélène Odiet, à Pleigne, et Charles Fleury, à Envelier. Mme Bernadette Voyame-Girar-

din à Courfaivre, et Mlle Jeanne Hennet, à Delémont, ont obtenu leur retraite. Au comité, Mme Comelli-Brahier, de Delémont, qui a quitté l'enseignement, a été remplacée par Mlle Cécile Maillat, de Courroux, qui fonctionne comme secrétaire.

L'activité de la section s'est manifestée par l'appui qu'elle donna au projet de construction de la nouvelle Ecole normale de Porrentruy. Le directeur, M. Guénat, a remercié chaleureusement les membres pour l'aide apportée. Une commission de travail pour l'orientation professionnelle des élèves de 8^e et 9^e année scolaire a été créée en collaboration avec M. Poirier, chef du service pour le Jura-Nord.

Le nouveau comité

L'assemblée admit ensuite quatre nouveaux membres dans la section. Ce sont Mlle Adrienne Marquis, institutrice à Courroux, Mlle Marthe-Hélène Amstutz, maîtresse d'ouvrages à Delémont, M. Pierre Delémont, instituteur à Pleigne, et M. François Surdez, maître secondaire à Delémont. Elle réadmit Mme Françoise Girardin, institutrice à Courfaivre.

Quatre démissions furent enregistrées, soit celles de Mmes Comelli-Brahier, à Delémont, Thérèse Eggenschwiler, à Rebevelier, Beat Walter, à Courroux et M. J.-F. Comment, à Soulece.

MM. Jean-Pierre Boegli, maître secondaire à Delémont, président, Maxime Schaller, instituteur à Vicques, et Laurent Bourquard, instituteur à Courroux, caissier, doivent quitter le comité, leur mandat étant échu. Ils ont parfaitement servi les intérêts du corps enseignant et M. Charles Duplain, au nom de l'assemblée, les remercie de leur excellent travail au cours des quatre ans écoulés.

Pour leur succéder, l'assemblée élit MM. Jean-Pierre Mertenat, maître secondaire à Vicques, Jean Sommer, instituteur à Vermes et Georges Rais, maître à l'école d'application à Delémont.

Le comité, qui se constituera lui-même, est encore formé de Mlle Cécile Maillat, de Courroux, et Charles Duplain, d'Undervelier.

Nomination de délégués

L'assemblée devait encore pourvoir au remplacement de ses trois délégués, tous démissionnaires, pour représenter la section à l'assemblée des délégués. Ce sont MM. André Aubry, Delémont, Michel Farine, Bassecourt, et Jean Sommer, Vermes.

Les nouveaux délégués élus sont Mlle Emmanuelle Hof, Delémont, MM. Michel Girardin, Delémont, Alexandre Hof, Vicques, et Laurent Bourquard, Courroux. En raison de l'augmentation du nombre des membres, la section a droit à un délégué supplémentaire.

Cinq ans d'étude

Rapportant sur la dernière assemblée des délégués, M. Jean Sommer exposa le problème de la formation future du corps enseignant, en relation avec la nouvelle loi votée dans le canton, mais refusée par le Jura. Il est apparu que la création d'un vicariat, comme le veut la loi, apporterait beaucoup de difficultés. C'est pourquoi les délégués ont décidé de proposer à la direction de l'instruction publique un projet qui permettrait la formation du corps enseignant au cours de deux étapes, la première, d'une durée de trois ans et demi, étant consacrée à une formation générale don-

née par les écoles normales, la seconde, d'une durée de un à deux ans, consacrée à la formation professionnelle. L'école de recrues serait comprise dans cette période, les instituteurs non astreints au service militaire et les institutrices effectueraient des stages sociaux. Le brevet serait remis à la fin des études, et non, comme le prévoit la loi, après deux ans de vicariat.

Le legs Fleury

Lors de la dernière assemblée synodale, le comité avait été chargé d'étudier les modalités de location de l'immeuble du chemin de Domont, à Delémont, légué par M^{lle} Thérèse Fleury, M. Marcel Rychner, qui avait collaboré à ces travaux, rapporta à l'assemblée de vendredi. Le testament n'étant pas très clair, et l'hôpital en étant également bénéficiaire, un arrangement a été conclu avec le conseil de direction de cet établissement. L'hôpital louera l'immeuble à une famille d'instituteur et, en revanche, réservera deux chambres à « La Promenade » à des membres retraités du corps enseignant.

Cette proposition fut admise tacitement par l'assemblée. Parlant ensuite de la pénurie qui continue à sévir, M. Rychner donna connaissance des études faites pour remédier à la situation immorale créée dans certaines petites communes. Afin d'empêcher les élèves de ces communes de

voir défilier 30 à 40 maîtres au cours de leur neuf années de scolarité, il faudrait mettre sur pied un règlement de « rationnement » dans l'ouverture de nouvelles classes. M. Rychner parla encore de l'étude actuellement en cours et qui consisterait à introduire l'enseignement de la seconde langue à l'école primaire (français pour l'ancien canton, allemand pour le Jura), à partir de la 3^e ou de la 4^e année scolaire déjà.

La rage

La partie administrative fut suivie d'un intéressant exposé, accompagné d'un film, sur la rage. Avec une grande clarté, le Dr Noirjean, médecin vétérinaire à Delémont, montra l'avance inexorable de cette impitoyable épizootie qui atteindra le Jura dans trois à quatre ans. Il faut donc en connaître les causes, les moyens de la combattre ou du moins d'en diminuer les effets. Les enfants doivent être informés et pouvoir reconnaître un animal atteint de rage. Seule une bonne et large information nous empêchera d'être envahi par une psychose, qui, dans certains pays, a déjà provoqué la panique.

Cette assemblée synodale, très fréquentée, fut suivie d'un repas pris en commun au Restaurant des Rangiers, très bien servi par la famille Kohler.

divers

Séminaire de rééducation psychomotrice par la méthode Jaques-Dalcroze

Aula de Béthusy, samedi 25 mai 1968, à 14 heures

La rééducation psychomotrice, fondée sur la rythmique, permet la réadaptation de très nombreux enfants et adolescents présentant des troubles moteurs, fonctionnels ou organiques ou des insuffisances de la maturation de la psychomotricité, sans anomalies physiques ou du comportement.

Elle s'adresse aussi à tous les sujets souffrant d'infirmités qui empêchent le développement harmonieux de leur personnalité : les enfants retardés, les enfants sourds, les enfants aveugles, les épileptiques, les caractériels, les infirmes moteurs cérébraux.

La structure de la personnalité de l'enfant ne peut en effet se réaliser que par un développement harmonieux entre la croissance physique, la motricité, l'intelligence, l'affectivité et le sens moral. L'enfant recherche un instinct de maîtrise qu'il ne peut obtenir que s'il peut et s'il sait comment exécuter correctement les actes de la vie courante. La motricité est le mode d'expression de toutes les autres fonctions de la personnalité humaine et joue un rôle dynamique chez l'enfant. Si le développement psychomoteur ne peut se faire normalement, l'enfant sera perturbé dans toute l'évolution de sa personnalité.

C'est pourquoi une rééducation psychomotrice individualisée et adaptée aux troubles de chaque enfant perturbé va lui permettre de développer cet instinct de maîtrise en cor-

rigeant les divers troubles psychomoteurs à retentissement émotionnel et lui donner la sécurité que donne la connaissance de soi et de son milieu.

Elle a, en effet, un triple pouvoir stimulant, calmant et canalisant le dynamisme personnel. Elle fait appel, par des exercices progressifs, à différentes activités intellectuelles, motrices et affectives.

La rythmique avait déjà été présentée comme la méthode idéale de rééducation des troubles de la psychomotricité par Jaques-Dalcroze lui-même.

Le prochain séminaire organisé par l'Institut Jaques-Dalcroze de Genève à l'aula du Collège de Béthusy, prévoit à son programme plusieurs conférences et des démonstrations. Il sera animé par une équipe de spécialistes et s'adresse à tous les médecins, éducateurs, rééducateurs, rythmiciens, étudiants ou profanes qui désirent situer un problème qui reste d'une brûlante actualité.

Programme

- 14 h. Introduction par M^{me} Claire-Lise Dutoit, directrice de l'Institut Jaques-Dalcroze.
- 14 h. 20 La psychomotricité normale et pathologique. Son retentissement sur la formation de la personnalité, par le Dr Harry Feldmann, chargé de cours à l'Université de Genève.
- 15 h. 20 Démonstration d'éducation psychomotrice chez l'enfant normal par la rythmique Jaques-Dal-

croze, par M^{me} Marie-Louise Hatt-Arnold, doyenne de rythmique à l'Institut Jaques-Dalcroze.

16 h. Démonstration de rééducation de troubles de la psychomotricité, par M^{me} Claire-Lise Dutoit.

- a) Démonstrations en groupe.
- b) Cas individuels.

17 h. 30 Discussion et conclusion.

Un film du TCS pour la prévention des accidents

Tourné l'été dernier sur les routes de différents cantons, « Défis au bon sens » vient d'être présenté pour la première fois au cinéma « Le Paris », à Genève, devant près de deux cents personnes. Il s'agit d'un court métrage de 15 minutes exhortant les conducteurs au bon sens et à la prudence.

Le film se compose de sketches consacrés chacun à différents types d'automobilistes : un homme d'affaires trop pressé, des jeunes enivrés de vitesse, une dame quelque peu étourdie, un « vacancier » qui, par l'indiscipline, tend à se libérer des contraintes quotidiennes, un fêtard alcoolique, deux routiniers du volant aussi dangereux que les autres par excès de confiance en eux-mêmes. Les sketches sont reliés les uns les autres par un fil conducteur ou plutôt par un personnage qui apparaît aussi soudainement qu'il disparaît, M. Bon-Sens, la voix de la raison.

Produit par le TCS sur l'initiative de son Siège central et avec l'appui matériel du Fonds de prévention routière, « Défis au bon sens » a été réalisé par M. Jacques Armand Mahrer, avec la participation de Guy Tréjan, vedette franco-suisse, et d'une brochette d'acteurs romands tels que Jo-Johnny, Janine Michel, Denis Michel, Henri Lauriac, Françoise Burgi, Georges Milhaud et Olivier Brun. L'originalité de ce film réside dans le fait qu'il ne se veut ni accusateur ni didactique. Aucune séquence vraiment tragique, mais de l'humour, de la bienveillance, de belles images en couleurs et une musique plaisante signée Toni Dadario. A en juger par les premières réactions, le public finit, après avoir ri, par être obligé de réfléchir sur certaines conséquences. La formule éprouvée qui consiste à instruire en amusant est appliquée ici avec un rare bonheur.

Cette formule n'a d'ailleurs pas été choisie au hasard puisque « Défis au bon sens » est destiné à être projeté en complément de programme dans les cinémas, c'est-à-dire pour des spectateurs désireux de se distraire. Une version en allemand et une autre en italien sont en préparation. Deux heures après la première représentation, le film passait déjà à l'émission « Carrefour » de la TV romande, et l'on espère que les télévisions suisse alémanique et tessinoise l'utiliseront à leur tour. Signalons que des copies 16 mm. en ont été tirées pour la filmothèque du TCS dont on sait qu'elle prête ses bobines aux sociétés qui en font la demande.

C'est M. Louis Moor, directeur du TCS, qui a présenté l'œuvre à la presse et à de nombreuses personnalités, tandis qu'il incombait à M. Jacques Armand Mahrer, le cinéaste, et à M. Gérald Foresti, chef de la Division de prévention routière du TCS, de répondre aux questions. Dans l'assistance, on remarquait des représentants du Département de justice et police, de l'instruction publique, de l'ACS, ainsi que le président de la Section genevoise du TCS entouré de plusieurs membres de son comité, tous sans nul doute très intéressés par cette nouvelle contribution du Touring Club Suisse à la sécurité routière.

Y. S.

Pour vos courses d'école, la région de

Bretaye-sur-Villars 1800 - 2200 m.

vous offre :

un panorama magnifique sur les Alpes françaises, valaisannes, vaudoises et la plaine du Rhône ;
de belles excursions et promenades au Chamosaire, Petit-Chamosaire et lac des Chavonnes.

Télesiège des Chavonnes et du Chamosaire.

CHEMIN DE FER BEX - VILLARS - BRETAYE



Les Cheseaux / St-Cergue

Grand parc et jeux pour enfants
Arrangements pour écoles

Madame Fernand Vanni

Tél. (022) 60 12 88

On peut passer d'agréables vacances à **Scuol** (Engadine) chez M^{lle} A. Malloth.

TOUR DE GOURZE Altitude 930 m.

Course classique, belvédère idéal sur le lac Léman et les Alpes, accès facile par les gares de Grandvaux, Puidoux ou Cully : une heure de marche agréable pour les deux premières gares et une heure et quart par Cully (un peu plus pénible). Restaurant au sommet ; soupe, thé, café (prix spéciaux pour les écoles) ; limonade, vin, etc. Restauration chaude et froide.

Se recommande : Mme Vve A. BANDERET.

Téléphone sous Tour de Gourze 97 14 74 Poste de Riex s/Cully

LE

DÉPARTEMENT

SOCIAL

ROMAND

des

Unions chrétiennes

de Jeunes gens

et des Sociétés

de la Croix-Bleue

recommande

ses restaurants à



LAUSANNE

Restaurant LE CARILLON, Terreaux 22

Restaurant de St-Laurent, rue St-Laurent 4

LE LOCLE Restaurant Bon Accueil, rue Calame 13

Restaurant Tour Mireval, Côtes 22a

GENÈVE

Restaurant LE CARILLON, route des Acacias 17

Restaurant des Falaises, Quai du Rhône 47

Hôtel-Restaurant de l'Ancre, r. de Lausanne 34

MONTREUX Restaurant « Le Griffon »

Avenue des Planches 22

NEUCHÂTEL

Restaurant Neuchâtelois, faubourg du Lac 17

COLOMBIER Restaurant DSR, rue de la Gare 1

MORGES Restaurant « Au Sablon », rue Centrale 23

MARTIGNY

Restaurant LE CARILLON, rue du Rhône 1

SIERRE Restaurant DSR, place de la Gare

RENENS Restaurant DSR, place de la Gare 7

Etudes classiques scientifiques et commerciales

Maturité fédérale

Ecoles polytechniques

Baccalauréat français

Technicums

Diplôme de commerce

Sténodactylographe

Secrétaire-comptable

Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans

Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 23 05 12

Membres du corps enseignant, vos élèves trouveront à

Bellerive-Plage

Lausanne

L'heure de plaisir...

La journée de soleil...

Des vacances profitables...

Conditions spéciales

faites aux élèves accompagnés de l'instituteur

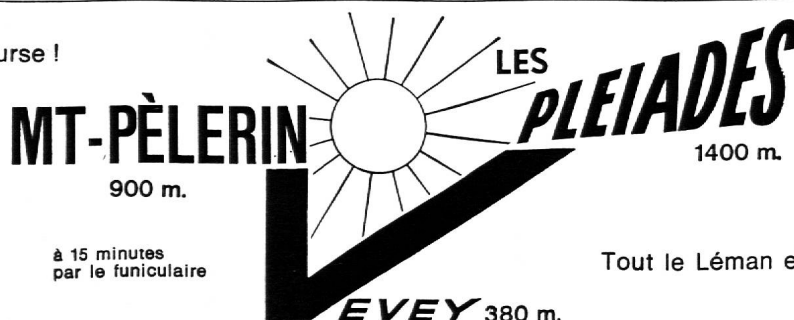
Pour toutes vos opérations bancaires, un
nom, une garantie :

la Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne et auprès de ses 40 succur-
sales, agences et bureaux à votre disposi-
tion dans le canton.



Votre but de course !



à 15 minutes
par le funiculaire

à 45 minutes
par train à crémaillère

Tout le Léman est à vos pieds

Places de jeux, buffets-restaurants

Renseignements dans toutes les gares et à la
direction : tél. (021 51 29 12 et 51 29 22

Vue étendue sur les Alpes, le Plateau et le Jura

Champs de narcisses en mai et juin

Le guide TCS

« Camping + Caravaning »

en Suisse (édition 1968)



De format pratique — se glisse facilement dans une poche ou dans la boîte à gants de la voiture. Indispensable au « vrai campeur ».

Prix pour sociétaires du TCS : Fr. 3.80
dans tous les offices du TCS.

Prix dans les kiosques et librairies : Fr. 4.50.

- Au TCS vous pouvez aussi obtenir les guides « Camping + Caravaning » des autres pays d'Europe.



Librairie

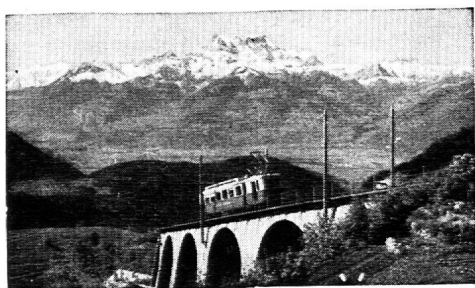
PRIOR
GENÈVE

Cité 9 - Tél. 25 63 70

Succ. Rôtisserie 2

achète
vend
échange

tous les livres neufs et d'occasion et tous les livres d'école



Aigle-Leysin en 30 min.

Pour vos courses d'écoles ?

LEYSIN et ses magnifiques excursions

Lac d'Aï - La Berneuse

(par télécabine)

Prospectus à l'Office du tourisme — LEYSIN
Tél. (025) 6 22 44



Une course d'école par le **MOB** ou encore aux **ROCHERS-DE-NAYE**, le belvédère du Léman (2045 m.). Jardin alpin le plus haut d'Europe. Hôtel-restaurant. Dortoirs. **Nouvelle direction.** Arrangements spéciaux pour écoles. Demandez la brochure des courses remise gratuitement par la Direction MOB, 1820 Montreux. Tél. 61 55 22.



Le souci de l'épargne
épargne le souci

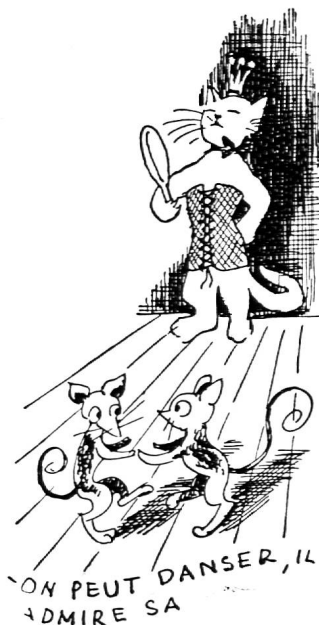
CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE

garantie par l'Etat

viso

la haute couture de la gaine



viso

Fabricant : Paul Virchaux
2072 St-Blaise/NE

Tél. (038) 3 22 12

Deux assurances
de bonne compagnie



**Mutuelle
Vaudoise
Accidents**

**Vaudoise
Vie**

La Mutuelle Vaudoise Accidents
a passé des contrats de faveur
avec la Société pédagogique
vaudoise, l'Union du corps ensei-
gnant secondaire genevois et
l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur
les assurances accidents



Pour vos courses d'écoles...

LES DIABLERETS

et ses nombreux buts par téléphériques

Glacier des Diablerets (3000 m.)

Isenau (Palette, 2200 m. — Lac Retaud, 1700 m.)

Grands restaurants avec terrasses au terminus de chaque téléphérique

Correspondance postale aux Diablerets pour le col du Pillon

Renseignements:

Direction ASD, Aigle, tél. (025) 2 16 35

Vous recevrez de l'argent comptant

en nous vendant **les vieux papiers**
(journaux, illustrés). Nous n'avons
pas de représentants, donc nous
paierons les meilleurs prix du jour.
Avissez-nous, nous vous indique-
rons nos prix et viendrons promp-
tement chercher vos déchets.

RETRIPA S.A., 1023 Crissier

Tél. (021) 34 22 75

AU GLACIER à 3000 m



excursion
inoubliable
soleil et
neige

restaurant
panoramique
vue splendide



**DEMANDEZ
NOS
PROPOSITIONS
POUR
COURSES
D'ÉCOLE**

grâce au téléphérique du
Glacier des Diablerets
(départ: Col du Pillon) 

Renseignements :

Direction : Aigle ☎ (025) 2 16 35
Exploitation : Col du Pillon ☎ (025) 6 43 77

Papeterie St-Laurent *Charles Krieg*

Tél. 23 55 77

Rue Haldimand 5 LAUSANNE

Satisfait au mieux :

Instituteurs — Etudiants — Ecoliers

école
pédagogique
privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de
gouvernantes d'enfants,
jardinières d'enfants
et d'institutrices privées
- Préparation au diplôme intercantonal
de français

La directrice reçoit tous les jours de
11 h. à midi (sauf samedi) ou sur ren-
dez-vous.

Toujours à l'avant-garde de la mode
féminine et masculine



Téléphone (021) 23 77 22 - 23 77 23



Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

La caisse-maladie qui garantit actuellement plus de 1700
membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Elle assure : les frais médicaux et pharmaceutiques ; une
indemnité spéciale pour séjour en clinique ; une indemnité
journalière différée payable pendant 720 jours à partir du
moment où le salaire n'est plus payé par l'employeur. Com-
binaison maladie-accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT, RUE GOTTETTAZ 16, 1012 LAUSANNE,
Tél. 23 85 90